

une question à l'honorable ministre de la Justice, également en tant que leader des libéraux de la province de Québec.

Vu que la grande majorité de la population, et surtout celle de la province de Québec, désire avoir un seul drapeau distinctif, le ministre peut-il faire pression auprès du gouvernement pour que la résolution soit modifiée, en en supprimant la partie qui a trait à l'Union Jack de la résolution, afin qu'on ait un seul drapeau et non deux?

(Traduction)

M. l'Orateur: A l'ordre! A ma connaissance, on a posé cette question une ou deux fois déjà.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège...

(Traduction)

M. l'Orateur: De toutes manières la question enfreint le Règlement, car elle devance un ordre de la Chambre.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, puis-je débattre cette question après dix heures, lundi prochain?

(Traduction)

M. l'Orateur: La question est antiréglementaire.

(Texte)

M. Pigeon: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au très honorable premier ministre?

Afin de se rendre à la demande de la majorité de la population canadienne, le très honorable premier ministre veut-il reconsidérer sa décision et supprimer la dernière partie de la résolution ayant trait à l'Union Jack, afin de doter le Canada d'un seul drapeau?

(Traduction)

M. l'Orateur: Cette question contrevient au Règlement.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

TORONTO—CONDAMNATION D'UN ADOLESCENT
POUR ENTRÉE ILLÉGALE AU PAYS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Je désire poser une question au ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration. Le ministre sait-il que George Sarris, qui a subi un procès à Toronto, le 10 avril, pour être entré au

[M. Pigeon.]

Canada contrairement aux dispositions de l'alinéa b) de l'article 50 de la loi sur l'immigration, n'avait que 14 ans lorsqu'il a commis ce délit en entrant au Canada le 6 novembre 1963, qu'il n'avait que 15 ans quand il a été appréhendé le 26 mars 1964 et qu'il venait juste d'avoir 16 ans lorsqu'il a subi son procès...

M. l'Orateur: Quel est le point capital de la question? L'exposé est long et détaillé.

M. Orlikow: Il me semble qu'il y a violation des droits fondamentaux de la personne si l'on arrête au Canada une personne de moins de 16 ans. Je veux savoir si le ministre était au courant de cet acte et si le magistrat en cette cause connaissait les faits.

L'hon. René Tremblay (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration): L'honorable député m'a donné avis de cette question et je le remercie d'avoir bien voulu le faire. Je suis maintenant en mesure de répondre à une partie de la question. L'honorable député peut se tromper relativement à l'âge de ce jeune homme. En réalité, sous serment, il a déclaré le 31 mars 1964, à l'enquête qui a été tenue aux termes des dispositions de la loi sur l'immigration, être né le 29 mars 1947. Par conséquent, suivant sa propre déclaration, lorsqu'il a été arrêté pour être entré illégalement au Canada, il était âgé de 17 ans moins quelques jours. Lorsqu'une enquête spéciale a été tenue, il était âgé de 17 ans et un ou deux jours, et lorsqu'il a été accusé devant les tribunaux au criminel de juridiction provinciale, il avait 17 ans et 12 jours. En Ontario, une personne de moins de 16 ans est mineure, et une personne âgée de 16 ans et plus est adulte.

Permettez-moi d'ajouter que ce jeune homme est présentement représenté par un avocat de Toronto, M. Bruce Thomas; on m'informe que M. Sarris déposera dans quelques jours un avis d'appel contre la condamnation et la sentence. Je suis de très près l'évolution de cette cause et j'informerai volontiers la Chambre des résultats.

PROGRÈS DE LA RÉFORME DU RÉGIME PÉNAL

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Thomas M. Bell (Saint-Jean-Albert): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Justice. Vu ses déclarations concernant l'établissement d'un nouveau régime pénal avant la fin de l'année, pourrais-je savoir ce qui adviendra de l'excellent régime actuel qui a été inauguré en 1958, mais au sujet duquel on ne semble guère avoir pris de mesures dernièrement?